

Installation photovoltaïque, guide des démarches !

Jacques Ortolas

2015



Un raccordement solaire photovoltaïque peut prendre jusqu'à plus d'un an ! Quelles sont les démarches à réaliser pour le raccorder une installation solaire photovoltaïque ? Faisons un point pour y voir clair sur ces installations solaires qui seront à l'avenir de plus en plus convoitées.



En application de la loi du 11 mars 1957, il est interdit de reproduire intégralement ou partiellement le présent ouvrage, sur quelque support que ce soit, sans l'autorisation de l'Éditeur ou du Centre Français d'exploitation du droit de copie, 20, rue des Grands Augustins, 75006 Paris.

© XPair éditions, 2015.

Avant la demande de raccordement photovoltaïque

Concevoir d'abord correctement une installation solaire photovoltaïque.

Pour cela, il est nécessaire de faire une étude détaillée COUT-BENEFICES et une étude technique énergétique également. Nous conseillons au lecteur :

- Le dossier « photovoltaïque » de Climamaison : [LE SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE](#)
- Le dossier « produire son énergie électrique » de l'Ademe : <http://ecocitoyens.ademe.fr/mon-habitation/construire/produire-son-electricite>.
- Le dossier du site « Photovoltaïque Info » : www.photovoltaique.info
- Le site internet www.renovation-info-service.gouv.fr

Pour une construction neuve, il sera nécessaire d'intégrer le système photovoltaïque dans la demande de permis de construire.

Pour une rénovation, il faudra faire une déclaration préalable de travaux auprès de la mairie.

Celle-ci me délivrera un certificat de non-opposition à ma déclaration préalable à l'issue de l'instruction de celle-ci.

Ces démarches peuvent être effectuées par le particulier lui-même ou par l'architecte ou son bureau d'études, ou encore par l'installateur de panneaux solaires photovoltaïques. En fonction de ce choix, les modalités techniques de raccordement ne seront pas les mêmes.

La demande de raccordement photovoltaïque

Prenons le cas où la totalité de l'électricité que vous produisez est totalement revendue dans le cadre de l'obligation d'achat du fournisseur (généralement EDF).

Adressez-vous au gestionnaire de réseau de distribution d'électricité ErDF pour demander le raccordement au réseau de votre production photovoltaïque.

- Toutes les infos et documents à rassembler : www.erdf.fr/produire-de-lelectricite-en-bt-36-kva-hta.

La demande de raccordement photovoltaïque au réseau du gestionnaire ErDF fait office de contrat de rachat par EDF. Notez que ce tarif de rachat évolue tous les trimestres, le contrat étant néanmoins signé pour une durée de 20 ans.

- Toutes les infos sur les tarifs de rachat : www.edf-oasolaire.fr

ErDF vous envoie une proposition de raccordement

Le gestionnaire de réseau de distribution ErDF étudie la faisabilité du raccordement, le prix et le planning de réalisation des travaux nécessaires.

ErDF vous transmet une proposition de raccordement (PDR) et un contrat de raccordement, d'accès au réseau et d'exploitation (CRAE) dans un délai maximum de 1,5 mois à 3 mois selon le cas où une extension du réseau est nécessaire.

La proposition de raccordement précise la nature des travaux à réaliser, ceux qui restent à ma charge, le prix et les conditions de paiement, ainsi que la date prévisionnelle de mise en service de mon installation.

Travaux d'installation de votre production d'électricité photovoltaïque

La mise en service de l'installation photovoltaïque aura lieu une fois que les travaux de raccordement sont terminés sur le réseau du gestionnaire ErDF.

De plus, vous devez avoir obtenu le certificat de conformité de l'installation électrique intérieure appelé également Consuelo.

La mise en service de l'installation photovoltaïque nécessite le passage d'un agent d'ErDF.

Pensez également à assurer l'installation photovoltaïque au titre de la responsabilité civile.

Lectures recommandées

- [Avenir du photovoltaïque](#)
- [Aérovoltaïque](#)

Sources et liens utiles

- www.energie-info.fr
- <http://ecocitoyens.ademe.fr/mon-habitation/construire/produire-son-electricite>
- www.photovoltaique.info
- www.renovation-info-service.gouv.fr
- www.erdf.fr/produire-de-lelectricite-en-bt-36-kva-hta
- www.edf-oasolaire.fr

Pour en savoir plus

- [dossier CHOISIR SON ENERGIE DE CHAUFFAGE](#)

Juillet 2015



Jacques Ortolas s'est spécialisé depuis des années dans la recherche de solutions d'économies d'énergie et d'exploitation optimisés des installations. Son expérience en la matière en fait un expert reconnu qui participe fréquemment à des groupes de réflexion chargés de définir les politiques énergétiques et environnementales.

Jacques Ortolas